

ORIENTATION DE LA POPULATION SUR LA PRISE EN CHARGE DES CAS DE MORSURE

La rage est une maladie endémique dans le monde et en Haïti Elle est transmise à l'homme par l'animal (chien, chat, chauve-souris, raton-laveur, etc.) et fait ainsi partie des zoonoses.

La rage Humaine est une maladie extrêmement grave, car une fois que ses symptômes se manifestent chez la personne mordue par un animal suspect, elle aboutit inévitablement à la mort. Seule la prévention permet de freiner l'issue fatale de cette pathologie contagieuse qui occupe le premier échelon de l'échelle de létalité. La prévention est cependant facile car elle est liée au fait que la toxine produite par le virus met un certain temps à cheminer le long des nerfs pour arriver au cerveau avant de déclencher la maladie. Aussi, la mesure la plus importante demeure-t-elle, la vaccination périodique des chiens et des chats.

Haïti est l'un des rares pays au monde où l'on enregistre un nombre élevé de décès par rage humaine, entre 3 à 13 cas au cours des dernières années. Les cas de morsure ont tendance à augmenter depuis le tremblement de terre du 12 janvier 2010 dont l'impact sur l'habitat a donné lieu à un nombre accru de chiens communautaires ou errants.

Le geste important à faire en cas de morsure par l'un des animaux cités plus haut est le **lavage de la plaie à grande eau et au savon**, puis de **contacter un personnel médical**.

Il faut noter que tous les cas de morsure ne nécessitent pas la vaccination.

Le prestataire de santé est habilité à prendre la décision la plus appropriée. Le vaccin est donné gratuitement dans les institutions suivantes du département sanitaire de l'Ouest.

N.B Pour les autres départements, prière de contacter la direction départementale sanitaire ou l'hôpital départemental.

Liste des Institutions dans le département sanitaire de l'ouest assurant la prise en charge des cas de morsure par animal suspect de rage.

- 1- Bureau Communal Sanitaire de Port-au-Prince (centre de Portail Leogane)
- 2- UCS Goavienne (bureau de l'UCS Petit-Goave)
- 3- UCS Anacaona (Centre Materno Infantile de Léogane)
- 4- UAS des Matheux (Hôpital Nicolas Armand de l'Arcahaie)
- 5- Hôpital Foyer St Camille (Marin en plaine)
- 6- Hôpital Universitaire la Paix (Delmas 33)
- 7- Centre Hospitalier Eliazar Germain (Rue Panaméricaine Pétion Ville)
- 8- Bureau Communal Sanitaire de Carrefour (Thor 12)